

Le secrétariat de la section Internationale du CEIPI est à votre disposition pour toute information complémentaire:

Anne-Catherine BRUNCK

Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)

Section Internationale

Université de Strasbourg

Bâtiment LE CARDO

7 rue de l'Ecarlate

CS 20024

FR-67082 STRASBOURG Cedex

Tél. +33 (0)3 68 85 88 93

Fax +33 (0)3 68 85 85 66

brunck@ceipi.edu

www.ceipi.edu

Organisation locale:

Coordinateur

Cathy KOURGIAS

Tél: +32 2 892 80 88

cathy.kourgias@calysta.eu

Les cours sont donnés le mardi soir de 16h30 à 19h30 en visio-conférence, et/ou dans les locaux de l'Office Belge des Brevets (Boulevard Albert II, 16 à B-1000 Bruxelles).

Tuteurs:

Les tuteurs de la section internationale sont principalement des mandataires agréés en brevets européens, mais également des agents de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou encore des experts

reconnus dans le domaine de la propriété intellectuelle (universitaires, magistrats ou avocats par exemple), de nationalités et de profils professionnels divers. La diversité de leur origine reflète le caractère européen et pluridisciplinaire des

formations assurées.

De nombreux tuteurs travaillent dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus pour leur expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Voici la liste des tuteurs pour le cours de base de 2026 :

- Charles Benard**
- Matthieu Buchkremer**
- Marco Connor**
- Thierry Debled**
- Elisabeth Debleser**
- Christophe Ego**
- Stella Foelang**
- Evelyne Gridelet**
- Romain Lobera**
- Nicolas Marx**
- Claude Quintelier**

	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle CEIPI
	Center for International Intellectual Property Studies
	Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
	Université de Strasbourg

Formation de base en droit européen des brevets

Bruxelles 2026



La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI



élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours proposés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible

après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.

CEIPI
Formation de base en droit européen des brevets
Année 1 - Droit Matériel

Session 2026
57 heures

Chapitre	Matière	Tuteur	Date
A	Introduction générale		
A.1	Introduction au droit de la propriété intellectuelle	Elisabeth Debleser	13.01.2026
A.2	Le brevet et autres titres de protection des inventions		
A.3	L'histoire du droit des brevets		
A.4	Les conventions internationales en matière de brevet		
B	Introduction au droit Européen des brevets		
B.1	Introduction à la Convention sur le brevet européen	Stella Foaleng	20.01.2026
B.2	Introduction au PCT		
B.3	Interprétation de la CBE et du PCT		
B.4	Dispositions institutionnelles		
B.5	Langues officielles et traduction	Elisabeth Debleser	10.02.2026
B.6	Représentation devant l'OEB et pour le PCT	Evelyne Gridelet	03.03.2026
C	Brevetabilité		
C.1	Inventions brevetables et non brevetables; application industrielle	Claude Quintelier	24.03.2026
C.2	Etat de la technique (3h)	Romain Lobera	07.04.2026
C.3	Etat de la technique (suite; 1h) et Nouveauté (2h)	Romain Lobera	21.04.2026
C.4	Exceptions à la brevetabilité; applications thérapeutiques	Christophe Ego	12.05.2026
C.5.1	Activité inventive (1ère partie)	Marco Connor	26.05.2026
C.5.2	Activité inventive (2ème partie)	Marco Connor	09.06.2026
C.6.1	Unité d'invention	Cathy Kourgias	23.06.2026
C.6.2 & C.6.3	Description de l'invention & revendications	Cathy Kourgias	30.06.2026
C.7	Priorité selon la CBE, Convention de Paris, CBE & PCT	Nicolas Marx (2 cours de 3h)	01.09.2026 (I)
			15.09.2026 (II)
D	Le droit au brevet européen		
D.1	Désignation de l'inventeur	Thierry Debled	13.10.2026
D.2	Droit de déposer, droit au brevet		
D.3	Litige en matière de revendication du droit au brevet		
E	Droits conférés par le brevet européen et par la demande		
E.1	Droits conférés par le brevet européen	Mathieu Buchkremer	29.09.2026
E.2	La protection accordée à la demande		
E.3	Interprétation du brevet (de la demande)	Charles Bernard	03.11.2026
E.4	Contrefaçon et sanction		
F	Le brevet Européen en tant qu'objet de propriété		
F.	Transfert et constitution de droits (Cession et licence)	Cathy Kourgias	17.11.2026
G	Information de l'OEB de l'OMPI		
G.1	Information du public	Thierry Debled	01.12.2026
G.2	Registre européen des brevets		
G.3	Publications périodiques		
G.4	Echange d'informations entre les instances officielles		